

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothésiste :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Reclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

71819

CA

Déclaration de Maladie : N° P19-0022206

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 9160

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre : 14/01/66

Nom & Prénom : RAJI NAJDA

Date de naissance :

Adresse : LOT 7 ASSIRA HASSANIA APP 6 ou F4 CASA

Tél. : 06 51 08 8358

Total des frais engagés : 248,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur JAZOULI ALLAL
Médecine Générale
Diplôme universitaire de Diabetologie
Av Abi Houraira Sidi Othmane Rue 46
Bloc 59 N°1 1er Etage Tél: 0522 56 78 43

Date de consultation : 18 MAI 2021

Nom et prénom du malade : RAJI NAJDA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : HTA + JASOULI ALLAL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 21/05/21

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie N° P19-0022206

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 9160

Nom de l'adhérent(e) : RAJI

Total des frais engagés : 248,50

Date de dépôt : 21/05/2021

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
1 MAI 2021	2		1200	Docteur JAZOUSSI Hassen Médecin généraliste universitaire de Diabetologie Sidi Othmane Rue 46 Flage Tél:0522567843

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>Dr. Bennani Sabou - Oul</p> <p>302, Bd Oul</p> <p>Dr. Bennani Sabou - Oul</p> <p>302, Bd Oul</p> <p>CASABLANCA</p> <p>Tél: 0522 98 18 00</p>	18.05.2021	128,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est ~~pa~~ de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	25533412 00000000 D 00000000 35533411	21433552 00000000 G 00000000 11433553	H B	Coefficient des travaux
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

Dr Jazouli Allal

Médecine générale

Ex médecin chef du centre de santé Baladia
Sidi Othmane
Diplôme universitaire en diabétologie de la
faculté de médecine de Paris
Spécialité en médecine de travail de l'université
de Rennes.
Echographie



الدكتور جزولي علال

الطب العام

الطبيب الرئيسي سابقاً بالمركز الطبي البلدي سيدى عثمان
حاصل على دبلوم جامعي لداء السكري من كلية الطب بباريس
الخاصي في طب الشغل من جامعة رين بفرنسا
الشخص بالصدى

ORDONNANCE

18 MAI 2021

Casablanca le:.....

Pharmacie TAM
Dr. Bennani Jaafar
302, Bd Oued Sidi Oulfa
Tél: 0522 96 18 96

68, 90

44- Raji Naima

FLAGYL 250 MG
CP PEL B20
P.P.V : 25DH10
LOT : 250102
PER : 02/2025
6 118000 060079

34, 50

68%
30

T: 128, 50

PPV : 34DH50
PER : 09-23
LOT : J2494

05 22 56 78 43



شارع أبي هريرة سيدى عثمان زنقة 46 بلوك 59 رقم 1 (قرب مسجد السعوـدـ درب البلـديـ سـيدـى عـثـمـانـ)
Bd abihouraira sidi othmane, rue 46 bloc 59 n°1 (près de la mosquée saoud)

Docteur JAZOULI Allal
Médecine Générale
Diplôme universitaire de Diabétologie
Av Abi Houraira Sidi Othmane Rue 46
Bloc 59 N°1 1er Etage Tél: 0522 56 78 43

drjazouliallal@gmail.com

